



## Extra restauration cdd vers cdi?

Par **july\_old**, le **27/08/2007** à **12:27**

Bonjour

Je suis extra dans la restauration depuis le moi de juin , je signe un CDD extra chaque jour de travail

J'aimerais savoir si je peux exiger un CDI si je dépasse les 60 jours de travail à la fin du moi d'aout ou si il faut attendre la fin du moi de septembre (étant donné que le trimestre civil commence au moi de juillet )

Je me base sur la convention collective des Hôtels, Cafés, Restaurant, brochure 3292. qui dit que : "Un extra qui se verrait confier par le même établissement des missions pendant plus de 60 jours dans un trimestre civil pourra demander la requalification de son contrat en contrat à durée indéterminée."

Merci d'avance pour votre aide.